

SAINT-JULIEN-DE-CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU VENDREDI 26 JUIN 2026 A 20H30**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Sophie BALIGAND – Serge BERTILLOT – Maël COPAIN – Maxime DURY – Thibaut DURY -
Didier FENEON – Magali MATHIEU – Brigitte PERNETTE - Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX – Mylène
TEYSSIER - Caroline BOISSELET – Lionel BONNOT.

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Thibaut DURY

Date de convocation : Lundi 22 Juin 2026

Date d'affichage : Lundi 22 Juin 2026

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance des Procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du jeudi 21 mai 2026 et du vendredi 5 juin 2026, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

- 20h30 : intervention de l'association FREE CATS
L'association a retracé son historique et expose sa demande : que la commune passe une convention avec 30 Millions d'Amis permettant l'obtention de bons pour la stérilisation des chats errants.
La mairie se renseigne sur les détails liés à la convention 30 Millions d'Amis. Le conseil prendra sa décision à la prochaine séance de juillet.

Monsieur le Maire demande à rajouter deux délibérations :

1/ Convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Commune de Saint Julien de Civry

2/ Convention de mandat pour la recherche d'un acquéreur pour le bar restaurant

Délibérations :

1/ Encaissement d'un don par chèque : ELVEA 71 :

Délibération no 40-2026 : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le fin mai un chèque de ELVEA (association d'éleveurs et d'acheteurs agricoles de Saône et Loire et de la Nièvre) de 100 euros correspondant à un don pour avoir emprunté la salle de la mairie pour permettre aux éleveurs agricoles de faire leur déclaration PAC 2026.

13 voix pour

2/Encaissement d'un don par chèque : ASCJ :

Délibération no 41-2026 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu début juin 2026 un chèque de l'association ASCJ de 50 euros correspondant à un don pour avoir emprunté la salle de la cantine pour l'assemblée générale de l'association en janvier.

13 voix pour

3/ Taxe aménagement :

Délibération no 42-2026 : Le Maire explique que le taux de la taxe d'aménagement à 1 % est due à la commune depuis le passage en PLUi pour toute création de plancher dont la superficie est supérieure à 5 m² et hauteur 1.80 m. Elle s'applique pour toute autorisation d'urbanisme : permis de construire, permis aménager ou déclaration préalable.

Il est possible de revoir ce taux dans une fourchette de 1 à 5 %.

Il est possible d'exonérer les abris de jardin d'une surface plancher inférieure à 20m² et les surfaces de plus de 100 m² de résidence principale bénéficiant de prêt à taux zéro.

Les bâtiments agricoles sont exonérés automatiquement.

Le conseil municipal vote la taxe d'aménagement qui revient à la commune à 1 % et applicable au 1^{er} janvier 2027. Et dit que le taux sera revu en 2027.

13 voix pour

4/ Suppression d'un emploi non permanent et création d'un emploi permanent de cuisinier au 1^{er} aout 2026 :

Délibération no 43-2026 : Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal a validé la demande de Thomas LORTON qui souhaitait réduire son temps de travail de 30h/35^{ème} à 22h/35^{ème} et répartir ce temps sur 2 journées : 2 x 8h + 6h (courses, administratifs ...).

Il convient donc pour le poste de cuisinier à la cantine scolaire à compter du 1^{er} aout 2026 de :

- supprimer un emploi non permanent de non-titulaire à raison de 20.48 heures hebdomadaires,
- créer un emploi permanent de non-titulaire à raison de 15.22 heures hebdomadaires (annualisation sur 12 mois),

13 voix pour

5/ Suppression d'un emploi permanent et création d'un emploi permanent pour le service et la surveillance à la cantine au 1^{er} septembre 2026:

Délibération n° 44-2026 Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la demande de Thomas LORTON pour réduire son temps de travail, il convient de basculer des heures à Marie-Christine BIDOLET à compter du 1^{er} septembre 2026 et donc de :

- supprimer un emploi permanent de non-titulaire à raison de 10.77 heures hebdomadaires,
- créer un emploi permanent de non-titulaire à raison de 12.66 heures hebdomadaires (annualisation sur 12 mois),

13 voix pour

6/ Suppression d'un emploi permanent et création d'un emploi permanent pour la surveillance à la garderie et dans le transport scolaire communal au 1^{er} septembre 2026 :

Délibération no 45-2026 : Le Maire, Didier ROUX, rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans un souci de réajustement du salaire de Madame PEUTOT Nathalie en poste depuis mars 2011, il est décidé de :

- supprimer un emploi permanent de non-titulaire à raison de 10.45 heures hebdomadaires d'adjoint technique 2^{ème} classe,
- créer un emploi permanent de non-titulaire à raison de 10.45 heures hebdomadaires d'adjoint principal de 2^{ème} classe (annualisation sur 12 mois),

13 voix pour

7/ Sydesl : enfouissement des lignes :

Délibération No 46-2026 : Monsieur le Maire explique que la commune a été retenue par le Sydesl dans le cadre de la programmation financière 2026 pour des travaux d'enfouissement de réseaux électriques, éclairage et télécom sur la route d'Amanzé.

Le montant résiduel restant à charge de la commune s'élève à 4 000 € HT.

13 voix pour

8/ Bail précaire pour exploitation d'une parcelle de prairie au 11 11 2025 :

Délibération No 47-2026 : Vu la cessation de location de la parcelle D 540/D 571 d'une superficie totale de 29 ares 99 ca à compter du 11 novembre 2025 par Monsieur Louis GONDARD,

Considérant la demande de Madame GONDARD Emilie en date du 26 mai 2025, résidant à Saint Julien de Civry, pour louer la parcelle cadastrée D 540/D 571 à compter du 11 novembre 2025, d'une superficie de 29 ares 99 ca,

Le conseil municipal donne son accord pour un prix de fermage de 188 euros à l'hectare (par an).

13 voix pour

9/ Tarifs au 1er septembre 2026 des enveloppes préaffranchies vendues en régie à l'agence postale communale:

Délibération No 48-2026 : Monsieur le Maire, explique que les enveloppes personnalisées à l'effigie de la commune sont en vente à l'agence postale communale. Les encaissements de la vente se font par une régie. Le prix de vente actuellement est :

* 5 enveloppes personnalisées avec timbre vert = 6.50 €

* 10 enveloppes personnalisées avec timbre vert = 13.00 €

Valérie GONDARD signale qu'il n'est pas nécessaire de vendre par 5.

Ce prix doit être revu à la hausse pour s'aligner sur le tarif de la Poste au 1er septembre 2026 :

* 10 enveloppes personnalisées avec timbre vert = 16.50 €

Les modèles d'enveloppe avec photos sont validés par le conseil municipal.

13 voix pour

10/ Encaissement d'un chèque : CASBA :

Délibération No 49-2026 : Monsieur le Maire rappelle qu'au moment de la reprise de la compétence restauration scolaire par la commune de Saint Julien de Civry :

* L'association la Casba s'est engagée à poursuivre d'organiser des manifestations comme elle l'a fait ces dernières années. Et L'association s'est engagée à reverser à la commune de Saint Julien de Civry les bénéfices des manifestations. Et que ces contributions versées sous forme de dons permettront de garantir un prix de repas acceptable par les familles.

Par conséquent, la commune de Saint Julien de Civry a reçu un don de 2 321.44 € de la part de l'association LA CASBA. (2 500 € - 178.56 € (facture orange payée par la Casba pour le compte de la commune))

13 voix pour

11/ Convention de délégation de la compétence transports scolaires entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Commune de Saint Julien de Civry :

Délibération No 50-2026 : Le Maire explique que la commune est titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré (maternelle et primaire).

Le conseil régional de Bourgogne Franche Comté a délibéré le 29 mai 2026, pour une convention d'un an des délégations de compétences pour le transport des élèves de maternelles et primaires afin d'assurer la continuité du service. La présente convention sera effective à compter du 1er septembre 2026 pour un an.

En date du 19 juin 2026, il est demandé à la commune de renouveler cette convention pour l'année scolaire 2026/2027 c'est à dire du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 aout 2027. Et les modalités techniques et financières définies dans la précédente convention sont maintenues.

13 voix pour

12/ Convention de mandat pour la recherche d'un acquéreur pour le bar restaurant :

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de signer une convention avec le cabinet CAPUCCIMMO pour la recherche d'un acquéreur. La commune n'est redevable d'aucun frais. Les frais d'honoraires de 5 000 € seront versés par le repreneur si la recherche aboutit.

13 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à fin juin :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Rentrée scolaire de septembre 2026/2027 :

- 56 élèves inscrits répartis entre Lugny (PS/MS/GS) (19) et Saint Julien (CP au CM2) (37)
- Compte rendu du conseil école du 18 juin : Didier ROUX et Magali MATHIEU font le point :
Prévoir une climatisation pour le 2nde classe : le conseil réfléchit à l'achat d'une seconde climatisation d'appoint pour équiper cette seconde salle.
Compost : prévoir de le faire peindre par les enfants
- Compte rendu de la réunion du 22 juin avec le DASEN à Charolles : présentation de l'expérimentation "Aménagement du territoire et offre scolaire" et particulièrement les enjeux de cette démarche pour notre département.

3/ Jury d'assises :

Joëlle SAMPAIX s'est rendue au tirage des jurés le mardi 9 juin et en dresse un compte rendu.

4/ Bar restaurant : compte rendu de la réunion du 19 juin :

La commission Bar Commerce a rencontré Monsieur David QUEVY-LEFEVRE du cabinet CAPUCCIMMO qui recherche un éventuel repreneur (voir délibérations n° 12)

Le comité des fêtes a pour projet la création d'un bar associatif éphémère, avec une ouverture à partir de septembre, pour faire vivre le lieu le temps de trouver un acquéreur.

5/ Jambon à la broche : organisation :

25 personnes inscrites à Prizy et 148 à Saint Julien.

6/ Réflexion sur le terrain à construire Pré de la Serve :

La commission Urbanisme va travailler sur le projet de l'aménagement du Pré de la Serve.

Elle se réunira courant juillet, en amont du prochain conseil municipal.

7/ Compte rendu de la réunion du service voirie du Grand Charolais :

Serge BERTILLOT s'est rendu à Saint Yan le 4 juin.

Cette réunion avait pour but de présenter le fonctionnement du service et de donner toutes les informations en matière de planification de travaux.

8/ Point sur la réunion publique sur la qualité de l'eau :

Le jeudi 18 juin à 18h30, Monsieur le Maire a reçu Monsieur DEPERNON, président du Syndicat des Eaux du Brionnais, Monsieur JACQUY, de l'entreprise Potain, Monsieur TILIKETE, du bureau d'études Secundo, Monsieur FIGARI, directeur Véolia du centre-est, Monsieur SOUPE, responsable local Véolia.

Des habitants étaient présents. Un plan d'action a été mis en place le 15 juin avec la modification de l'alimentation du réseau permettant la déconnexion de l'ancienne alimentation. Une amélioration était déjà constatée par des habitants (un peu plus d'une centaine d'habitants impacté par ce réseau).

9/ Le Grand Ciné : organisation :

Le film Le Peuple Migrateur sera projeté le jeudi 16 juillet au soir vers le site scolaire.

L'association CASBA se charge de la buvette. La banderole d'annonce sera à poser.

10/ Schéma Directeur Assainissement :

Didier ROUX rappelle à la commission la réunion du vendredi 3 juillet de 10h00 à 12h00.

11/Compte rendu de l'assemblée générale « Les Amis de la Médiagora »

Joëlle SAMPAIX présente le bilan.

12/ Bulletin Municipal :

Didier ROUX rappelle que chaque année la commune prépare un bulletin municipal pour un coût d'environ 2 200 € TTC. Il demande qui veut participer à sa création.

Thibaut DURY veut bien se porter volontaire.

13/ Cimetière :

Jean-Marc DURY, ancien élu, a accepté de continuer de gérer le cimetière notamment dans la vente de concession. Didier ROUX demande qui voudrait venir appuyer Jean Marc dans cette fonction.

14/ Scouts d'Europe :

Un groupe de 200 guides passera la nuit du 29 au 30 octobre sur le site de l'école comme chaque année. Le préau et les toilettes sont mis à disposition.

15/ Transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

Il est proposé suite au conseil des maires du 27 mai dernier de transférer le pouvoir de police en matière de déchets et de se s'opposer au transfert de l'ensemble des autres pouvoirs de police : assainissement, aires d'accueil, circulation et stationnement dans le cadre de la voirie, publicité extérieure, habitat en matière de sécurité des bâtiments et autorisations de stationnement aux taxis.

Le conseil est d'accord pour transférer le pouvoir en matière de déchets et de s'opposer au transfert de l'ensemble des autres pouvoirs.

16/ Photocopieur garderie :

Inter marché va donner son photocopieur couleur à la mairie pour le mettre à la garderie.

Didier ROUX remercie le directeur et Magali MATHIEU.

17/ Plan vélo :

Didier ROUX rappelle que dans le cadre de sa compétence en matière de mobilité et de promotion du tourisme, la Communauté de Communes Le Grand Charolais a décidé de s'engager dans la réalisation d'un plan vélo à l'échelle de son territoire.

Elle a fait l'acquisition d'équipements vélos et c'est dans ce cadre qu'elle a souhaité les implanter dans 37 communes qui ont donné leur accord dont la commune de **Saint-Julien-de-Civry**. (une convention a été signée en mars 2026)

Le Grand Charolais assurera l'installation et la gestion de ces équipements. L'entretien est assuré par les communes.

Un arceau dans la cour de la boulangerie sera installé et son implantation est à valider.

18/ Devis pour travaux de plomberie dans les toilettes extérieures de l'école :

Deux devis sont présentés : Monsieur CLAUZEL pour 745 € HT et Monsieur CHALOYARD pour 534.50 € (non assujetti TVA).

Le conseil municipal décide de choisir le devis de Philippe Chaloyard

Questions diverses :

1/ Séminaire à destination des conseillers municipaux :

Didier ROUX explique que chaque année la Communauté Le Grand Charolais organise une réunion à destination de tous les élus des 44 communes. La date a été fixée au 3 octobre au parc des expositions à Charolles.

La séance ordinaire du vendredi 26 juin 2026 est levée à 23h55.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Jeudi 30 juillet à 20h30

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 JUIN 2026 A 20H30

Didier ROUX

Serge BERTILLOT

Magali MATHIEU

Didier FENEON

Sophie BALIGAND

Maël COPAIN

Maxime DURY

Thibaut DURY

Brigitte PERNETTE

Joëlle SAMPAIX

Mylène TEYSSIER

Caroline BOISSELET

Lionel BONNOT

